

Arrêté ministériel n° 2019-36 du 14 janvier 2019 portant modification de l'arrêté ministériel n° 96-166 du 17 avril 1996, modifié, portant fixation des règles de comptabilisation des recettes brutes des jeux

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	14 janvier 2019
Publication	Journal de Monaco du 18 janvier 2019 ^[1 p.3]
Thématique	Jeux d'argent (casino)

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2019/01-14-2019-36@2019.01.19>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 8.929 du 15 juillet 1987, modifiée, fixant les modalités d'application de la loi n° 1.103 du 12 juin 1987, m "odifiée, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 96-166 du 17 avril 1996, modifié, portant fixation des règles de comptabilisation des recettes brutes des jeux ;

Article 1er

Voir l'article 5 de l'arrêté ministériel n° 96-166 du 17 avril 1996.

Article 2

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 18 janvier 2019

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2019/Journal-8417>